

<http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article1282>



**La démocratie ne doit pas  
s'arrêter aux portes des  
entreprises ! Ré-intégration de  
Yann Le Merrer, militant  
al révoqué de la  
fonction publique !**



Date de mise en ligne : vendredi 10 avril 2015

- INTERPROFESSIONNEL

---

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

---

Yann Le Merrer, représentant départemental du syndicat SUD à la Poste dans le 92, a reçu la notification de sa révocation de la fonction publique à la mi-janvier 2015. C'est la première fois qu'un militant syndical est révoqué pour des faits syndicaux depuis 1951.

Que lui reproche-t-on ? Des prises de parole lors d'Assemblées Générales pendant le mouvement de grève qui a touché les bureaux de poste des Hauts-de-Seine en 2014. On lui reproche d'avoir aidé les postiers à exprimer leurs revendications, d'avoir élevé la voix pour défendre les droits des travailleurs.

En faisant le choix de révoquer un fonctionnaire pour exercice de son mandat syndical, La Poste et le gouvernement veulent envoyer un message : personne n'est à l'abri, toutes celles et tous ceux qui font le choix de s'exprimer et de lutter peuvent être fauchés par la répression.

L'intimidation, la discrimination ou le licenciement sont utilisés depuis trop longtemps dans le secteur privé. Le mouvement social contestant des projets inutiles ou menant des luttes pour l'environnement, les sans droits sont aussi victimes de la répression infligée à tous ceux qui osent contester... Dans le public, la situation n'est guère mieux... Par exemple les maires réclament le droit de licencier des fonctionnaires territoriaux comme ils licencient déjà des contractuel-les, récemment dans l'Education Nationale un enseignant a été muté parce que mal-pensant.

La volonté du MEDEF de mettre fin au CDI en facilitant les licenciements où celles de Manuel Valls et Emmanuel Macron de fragiliser les instances de représentation et de défense des salarié-es ne sera pas sans conséquence pour les militant-es. Il est donc clair que la mobilisation pour défendre le droit d'expression des salarié-es, le droit de se mobiliser et de faire grève constitue une urgence.

La révocation de Yann est un symbole de cette volonté de mise au pas des mouvements sociaux. Voilà pourquoi Yann doit être réintégré ! Voilà pourquoi nous devons tous le soutenir !

**Rassemblement devant le Ministère de l'Economie à Bercy (Macron ministre tutelle de La Poste) le 5 mai 2015 à 18h**

